

Référence : C.N.267.2013.TREATIES-XI.B.22 (Notification dépositaire)

ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE DENRÉES
PÉRISSABLES ET AUX ENGINS SPÉCIAUX À UTILISER POUR CES
TRANSPORTS (ATP)

GENÈVE, 1ER SEPTEMBRE 1970

CORRECTION À L'ANNEXE I, APPENDICE 2, PARAGRAPHE 2.2.4. B) DE L'ATP¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la notification dépositaire C.N.127.2013.TREATIES-XI.B.22 du 4 février 2013 par laquelle des corrections ont été proposées au texte de l'article 2 et de l'Annexe 1, Appendice 2, paragraphe 2.2.4. b) de l'ATP (ECE/TRANS/WP.11/226, paragraph 43) communique :

Au 5 mai 2013, date à laquelle la période spécifiée pour la notification d'objections aux corrections proposées a expiré, aucune objection n'a été notifiée au Secrétaire général. En conséquence, le Secrétaire général a effectué les corrections requises dans le texte de l'Accord.

.... Le procès-verbal de correction correspondant est transmis en annexe.

Le 15 mai 2013



¹ Voir notification dépositaire C.N.127.2013.TREATIES-1 du 4 février 2013 (Proposition de corrections à l'Annexe 1, Appendice 2, paragraphe 2.2.4. b) de l'ATP).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.



AGREEMENT ON THE INTERNATIONAL
CARRIAGE OF PERISHABLE FOODSTUFFS AND
ON THE SPECIAL EQUIPMENT TO BE USED
FOR SUCH CARRIAGE (ATP),
ADOPTED IN GENEVA ON 1 SEPTEMBER 1970

ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS
INTERNATIONAUX DE DENRÉES PÉRISSABLES
ET AUX ENGINS SPÉCIAUX À UTILISER
POUR CES TRANSPORTS (ATP)
ADOPTÉ À GENÈVE LE 1^{ER} SEPTEMBRE 1970

PROCÈS-VERBAL CONCERNING CERTAIN
CORRECTIONS OF THE AGREEMENT

PROCÈS-VERBAL RELATIF À CERTAINES
CORRECTIONS À L'ACCORD

THE SECRETARY-GENERAL OF THE
UNITED NATIONS, acting in his
capacity as depositary of the above
Agreement,

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
agissant en sa qualité de dépositaire
de l'Accord susmentionné,

WHEREAS it appears that Annex 1,
Appendix 2, paragraph 2.2.4. b) of
the ATP, contains certain errors,

ATTENDU que l'Annexe I, Appendice
2, paragraphe 2.2.4. b) de l'ATP
contient certaines erreurs,

WHEREAS the corresponding proposal
of correction has been communicated
to all interested States by
depositary notification
C.N.127.2013.TREATIES-XI.B.22 of
4 February 2013,

ATTENDU que la proposition de
correction correspondante a été
communiquée à tous les États
intéressés par la notification
dépositaire C.N.127.2013.TREATIES-
XI.B.22 du 4 février 2013,

WHEREAS by 5 May 2013, the date on
which the period specified for the
notification of objections to the
proposal of correction expired, no
objection had been notified,

ATTENDU qu'au 5 mai 2013, date à
laquelle la période spécifiée pour la
notification d'objections à la
correction proposée a expiré, aucune
objection n'a été notifiée,

HAS CAUSED the required correction
as indicated in the above
notification to be effected in Annex
1, Appendix 2, paragraph 2.2.4. b) of
the ATP.

A FAIT PROCÉDER à la correction
requis au texte de l'Annexe I,
Appendice 2, paragraphe 2.2.4. b) tel
qu'indiqué dans la notification
précitée.

IN WITNESS WHEREOF, I,
Patricia O'Brien, the Legal Counsel,
Under-Secretary-General for Legal
Affairs, have signed this
Procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, Nous,
Patricia O'Brien, Le Conseiller
juridique, Secrétaire général adjoint
aux affaires juridiques, avons signé
le présent procès-verbal.

Done at Headquarters,
United Nations, New York, on
15 May 2013.

Fait au Siège de l'Organisation,
Nations Unies, New York, le
15 mai 2013.

Patricia O'Brien